

**AR Prefecture**

016-211601380-20240325-DCM202403\_17-DE  
Reçu le 26/03/2024  
Publié le 26/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 20 - votants : 25 dont 5 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE, à la mairie de FLEAC le lundi 25 mars 2024 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 12/03/2024

**PRESENTS :**

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, DIABY, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN,  
Mrs DAVIAUX, LABROUSSE, FREMINET, CALANDRAUD, LAGARDE, NICOLAS, SOGUEL.

**ABSENTS EXCUSES :**

Mrs CHAUVAUD, GUINET, LOJEWSKI, MORIN, MOUHICA, Mme GOMES DA COSTA

**POUVOIRS :** De M. CHAUVAUD à M. NICOLAS  
De M. MOUHICA à M. SOGUEL  
De M. GUINET à Mme LAINE  
De Mme GOMES DA COSTA à Mme PLAIN  
De M. LOJEWSKI à Mme CHEMINADE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Valérie DESACHY

Délibération : 2024-03-17

**Budget – Demande de subvention pour le projet de réaménagement de la Rue Nouvelle – modification du plan de financement**

*Rapporteur : P. LAINE*

Par délibération en date du 18/12/2023, le conseil municipal a approuvé le plan de financement du projet de réaménagement de la Rue Nouvelle.

A la demande de la préfecture, et compte-tenu de la sollicitation de 2 dispositifs « Etat » (DETR et Fonds Vert), il convient de réviser le plan de financement afin qu'une même dépense ne soit pas prise en charge par les 2 sources de financement.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est donc modifié comme suit :

## AR Prefecture

016-211601380-20240325-DCM202403\_17-DE  
 Reçu le 26/03/2024  
 Publié le 26/03/2024

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics (HT)</i>		<b>821 566,40 €</b>	<b>80 %</b>
Etat	DETR 2024	214 302,20 €	21 %
Etat	Fonds vert - renaturation	201 873,15 €	19 %
Département	Divers	305 391,05 €	30 %
Grand Angoulême	Fonds de concours	100 000,00 €	10 %
<i>Auto-financement (HT)</i>		<b>205 391,60 €</b>	<b>20 %</b>
<b>Total HT</b>		<b>1 026 958,00 €</b>	<b>100 %</b>
<b>Total TTC</b>		<b>1 232 349,60 €</b>	
<i>Dont reste à charge Commune (TTC)</i>		<b>246 469,92 €</b>	

## LE CONSEIL MUNICIPAL

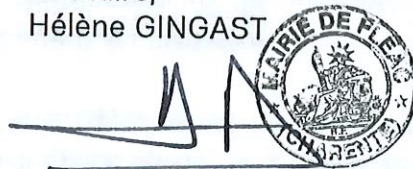
Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de suffrages exprimés par 25 voix pour, zéro contre et aucune abstention,  
 DECIDE :

- D'APPROUVER la réalisation du projet présenté estimé à 1 026 958 € HT ;
- D'APPROUVER le plan de financement exposé ;
- DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- D'AUTORISER Mme le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Pour copie conforme  
 Le Maire,  
 Hélène GINGAST



Certifiée exécutoire compte tenu de :  
 Transmission à la préfecture le : **26 MARS 2024**  
 Réception du : **26 MARS 2024**  
 Mise en ligne le : **28 MARS 2024**

Le Maire, Hélène GINGAST



Voie de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de Justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département